

**VOUS EXPÉDIEZ DES DÉCHETS À
L'ÉTRANGER ?
CE GUIDE EST FAIT POUR VOUS !**

TRANSFERTS TRANSFRONTALIERS DE DÉCHETS

Le guide



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Les transferts transfrontaliers de déchets, en vue de leur élimination ou de leur valorisation, comportent des risques pour l'environnement et la santé. C'est pourquoi, à Monaco, pour **tout déchet**, une procédure de notification est **obligatoire**.

Rappel de la loi :

- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination (22 mars 1989)
- Règlement (CE) n° 1013/2006 concernant les transferts des déchets (14 juin 2006)
- Ordonnance Souveraine n°6.251 relative aux déchets (20 janvier 2017)
- Règlement de la Commission (CE) 1418/2007

En cas de non-respect du règlement, les personnes reconnues responsables de transfert illicite sont passibles d'une amende de 75 000 € et de 2 ans d'emprisonnement (Article L.541-46, alinéa 11)

Définitions :

Notifiant : toute personne physique ou morale qui transfère ou fait transférer des déchets. Il incombe à ce notifiant de réaliser un dossier de demande d'autorisation préalable de transfert des déchets.

Qui peut être notifiant ?

- producteur des déchets ;
- courtier : toute personne qui organise la valorisation ou l'élimination de déchets pour le compte de tiers, y compris les courtiers qui ne prennent pas physiquement possession des déchets.

Destinataire : personne ou entreprise relevant de la compétence du pays de destination à laquelle les déchets sont transférés en vue de leur valorisation ou de leur élimination.

Procédure de notification : constitution d'un dossier pour solliciter l'autorisation préalable d'exporter ses déchets.

Déchet : tout objet ou toute substance (d'une manière générale, tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation) abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.



Afin de faciliter la procédure, retrouvez ce guide en version numérique sur www.gouv.mc



Préparation des pièces

Avant toute démarche, réunissez les pièces suivantes et numérisez-les.

1 **item** = 1 PDF



N° GISTRID

Autorités compétentes

1

Coordonnées des autorités : Expédition (DAU) - transit - destination [lien](#)

Producteur des déchets

2

Présentation de la société et autorisation d'exploitation ICPE de l'installation de traitement

Déchets

3

Analyse chimique de la composition des déchets + [critères d'acceptation de l'installation de traitement](#)

4

Certificat d'acceptation préalable (si précisé dans l'arrêté préfectoral de l'installation de traitement)

5

Description des déchets : fiche d'identification, procédé de production, nature et caractérisation des déchets, motif de l'exportation, motif de l'exportation

6

Si déchets valorisés : méthode et destination envisagée pour l'élimination des résidus après valorisation, volume des matières valorisées par rapport aux résidus de déchets et aux déchets non valorisables, valeur estimée des matières valorisées, coût de la valorisation et coût de l'élimination des résidus = faire la demande à l'installation de traitement

Notifiant / Courtier

7

Assurance en responsabilité

8

Contrat entre le notifiant et le destinataire : [lien](#)

Notifiant (si différent de producteur)

9 Copie du récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et courtage des déchets, ou de collecte

10 Contrat ou mandat entre le producteur, le nouveau producteur ou collecteur et le courtier ou négociant, lorsque le courtier ou négociant agit comme notifiant

Garantie financière

11 Formulaire de calcul : [lien](#)

12 Copie de la garantie bancaire établie au profit de la DAU

13 Copie des devis récents ayant servis au calcul de la garantie en euro TTC (devis concernant une installation Française)

Installation de traitement (= destinataire)

14 Copie de l'autorisation d'exploitation précisant la liste des déchets admissibles (avec traduction des articles justifiant l'autorisation)

15 Description détaillée du procédé de traitement

16 Copie du justificatif du consentement préalable si existant (article 14 règlement 1013/2006)

17 Assurance en responsabilité

Exutoire final

18 Coordonnées complètes des exutoires finaux (si opération intermédiaire)

Transporteurs

21 Assurance en responsabilité

22 Preuve de l'enregistrement des transporteurs

} Pour chaque transporteur

Itinéraire

23 Itinéraire détaillé entre le lieu de production et son lieu de traitement (google maps)

24 Informations concernant les mesures à prendre pour la sûreté du transport

Légende et abréviations utilisées dans la suite de ce guide

Cette légende permet de déterminer par quel acteur est exécuté l'action :



Notifiant



Direction de l'aménagement urbain (DAU)



Autorité étrangère (AE)



Destinataire (installation de traitement)

DÉMARCHE A SUIVRE



Numéro de notification

Faire la demande par mail : amenagement@gouv.mc

En France



Compte d'authentification

- Cerbère : [lien](#)
- s'inscrire en tant que "particulier"

Se connecter sur Gistrid : [lien](#)

- renseigner les différents points
- télécharger les pièces justificatives (voir pages 3-4 de ce présent guide)
- Imprimer les annexes IA et IB générés par Gistrid (onglet "synthèse")
- cliquer sur "soumettre"

Autres pays



- Prendre attache de l'autorité du pays où seront traités les déchets pour connaître l'adresse du destinataire administratif
- Remplir les annexes IA [lien](#) et IB [lien](#)



Envoyer les documents à la DAU + pièces version numérique (clé USB ou CD-ROM)

Lettre sollicitant l'autorisation de transfert accompagnée de :

- document de notification (Annexe IA)
 - document de mouvement (Annexe IB)
 - caution bancaire
- } documents originaux

Adresse : 22, quai Jean-Charles Rey
98000 MONACO



La DAU envoie le dossier à l'AE





L'AE envoie un **accusé de réception** auprès du notifiant avec demande de complément d'information possible



Instruction du dossier par l'AE



Si dossier complet

l'AE envoie la **notification signée** au notifiant = CONSENTEMENT avec dates début et fin d'autorisation de transfert (case 20 annexe IA, page 7 de ce guide)



5. Organiser le transport des déchets

- Numérotter les documents de mouvement (nombre de transferts): voir case 2 page 10 de ce présent guide
- Ecrire la date effective du transport et le tonnage estimatif
- Envoyer le document de mouvement : amenagement@gouv.mc et à l'AE au minimum 3 jours ouvrables avant la date effective du chargement
- Garder une copie du formulaire et mettre l'original dans le chargement



6. Expédition reçue

Le destinataire indique la date de réception des déchets, le poids, signe le document de mouvement (voir case 18 page 9 de ce présent guide, annexe IB) et l'envoie dans les 3 jours ouvrables au notifiant.



A transmettre à amenagement@gouv.mc et à l'AE



7. Déchets éliminés/valorisés

Le destinataire certifie que élimination/valorisation a été effectuée (case 19 page 10 de ce présent guide, annexe IB)



A transmettre à amenagement@gouv.mc et à l'AE

DOCUMENT DE NOTIFICATION (Annexe IA)

Case 1 : Exportateur = notifiant

Case 2 : Importateur = installation d'élimination ou de valorisation.

Case 8 : Si plusieurs transporteurs : joindre en annexes la liste (annotée 22B) sur clé USB
Moyen de transport, voir abréviations : [lien](#)

Case 9 :
Si producteur = notifiant -> case 9 = case 1
Si producteur ≠ notifiant -> case 9 ≠ case 1
Si plusieurs producteurs : joindre en annexes la liste (annotée 2B) sur clé USB

Case 10 :
Si installation d'élimination/de valorisation = importateur -> case 10 = case 2.

Case 15 : a) Monaco.

Case 15 : b)
Ecrire la première ville française d'entrée : Cap d'Ail OU Beausoleil OU Roquebrune-Cap-Martin.

Case 15 :
Indiquer les pays traversés
Si plus de 3 pays de transit : joindre en annexes la liste (annotée 23B) sur clé USB

1. Exportateur - Déclarant No. d'enregistrement :	
Nom :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Tél. :	Fax :
Mél. :	
2. Importateur - Consignataire No. d'enregistrement :	
Nom :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Tél. :	Fax :
Mél. :	
8. Transporteur(s) prévu (s) No. d'enregistrement :	
Nom(7) :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Tél. :	Fax :
Mél. :	
Moyen de transport (5) :	
9. Producteur(s) des déchets (1;7;8) No. d'enregistrement :	
Nom :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Tél. :	Fax :
Mél. :	
Lieu et procédé de production (6) :	
10. Installation d'élimination (2) : <input type="checkbox"/> ou de valorisation (2) : <input type="checkbox"/>	
N° enregistrement :	
Nom :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Tél. :	Fax :
Mél. :	
Lieu effectif de l'élimination/valorisation :	
15. Pays/Etats concernés (a) , numéro de code des autorités compétentes s'	
Etat d'exportation/d'expédition	Etat(s) de transit
a)	
b)	
c)	
16. Bureaux de douane à l'entrée et/ou de sortie et/ou d'exportation	
Entrée :	Sortie :
17. Déclaration de l'exportateur/du déclarant/producteur (1) :	
Je soussigné certifie que les renseignements indiqués sont exacts et établis	
écrites prévues par la réglementation ont été remplies et que le mouvement	
Nom de l'exportateur/du déclarant :	Date :
Nom du producteur :	Date :
RESERVE A	
19. Accusé de réception délivré par l'autorité compétente des pays d'importation / de destination de transit (1) / d'exportation / d'expédition	
Pays :	
Notification reçue le :	
Accusé de réception transmis le :	
Nom de l'autorité compétente :	
Cachet et/ou signature :	
21. Conditions particulières au consentement ou raisons de l'objection	

Cases 19 à 21 : réservées aux autorités compétentes.

Case 3 : N° de notification : voir "@" page 5 de ce présent guide.

Case 3 : C. voir si la société de traitement possède un consentement préalable.

3. No. de notification
Notification concernant :
 A. i) Expédition unique ii) Expéditions multiples :
 B. i) Élimination (1) : ii) Valorisation :
 C. Installation de valorisation avec consentement préalable (2,3) Oui Non

4. Nombre total d'expéditions prévues :

5. Quantité totale prévue (4) :
 Mg/tonnes :
 m³ :

6. Période prévue des expéditions (4) :
 Premier départ : Dernier départ :

7. Type(s) de conditionnement (5) :
Prescriptions spéciales de manutention (6) : Oui : Non :

11. Opération(s) d'élimination /valorisation (2)
 Code D / Code R (5) :
 Technologie utilisée (6) :

Motif de l'exportation (1,6) :

12. Dénomination et composition des déchets (6) :

13. Caractéristiques physiques (5) :

14. Identification des déchets (indiquer les codes correspondants)
 i) Convention de Bâle, Annexe VIII (ou IX s'il y a lieu);
 ii) Code OCDE (si différent de i));
 iii) Liste des déchets de la CE ;
 iv) Code national dans le pays d'exportation;
 v) Code national dans le pays d'importation ;
 vi) Autre (préciser) :
 vii) Code Y :
 viii) Code H (5) :
 ix) Classe ONU (5) :
 x) N° d'identification ONU :
 xi) Dénomination par l'ONU :
 xii) Code(s) des douanes (SH) :
 l y a lieu (b), et points précis d'entrée et de sortie (c) :

ansit (entrée et sortie)	Etat d'importation/de destination

Communauté européenne) :
 Exportation :

de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles/contraindantes transfrontière est ou sera couvert par toutes les assurances ou garanties financières

Signature: _____
 Signature: _____

18. Nombre d'annexes jointes :

AUTORITES COMPETENTES

20. Consentement écrit (1,8) au mouvement accordé par l'autorité compétente de (pays) :
 Consentement accordé le : _____ au : _____
 Consentement valable du : _____ Non : Si Oui, voir case 21 (6)
 Conditions particulières : _____
 Nom de l'autorité compétente : _____
 Cachet et/ou signature : _____

Case 6 : La période prévue des expéditions ne peut pas être supérieure à 1 an sauf en cas de valorisation ET si l'installation de traitement possède un **consentement préalable** lui permettant de recevoir des déchets pendant **3 ans**.

Case 7 voir abrégations : [lien](#)

Case 11 :
 code D/Code R voir abrégations : [lien](#)
 Motif de l'exportation : indiquer qu'il n'existe pas de société de traitement pour ce type de déchets à Monaco.

Case 13 voir abrégations : [lien](#)

Case 14 :
 Convention de Bale p.68 à 93 du [lien](#)
 Code OCDE L 190/67 à L 190/85 du [lien](#)
 Code Y p.48 à 51 du [lien](#)
 Classe ONU p.52 à 55 du [lien](#)
 et Code H

Case 17 : le document de notification soit être signé et daté par l'exportateur avant d'être transmis à la DAU (voir "📄" page 5 de ce présent guide).

Case 18 : chaque annexe doit mentionner le numéro de notification à laquelle elle se rapporte.

DOCUMENT DE MOUVEMENT (Annexe IB)

Case 5 : Ecrire le tonnage estimatif des déchets.

Cases 7, 8, 9, 10 et 11 :
se reporter aux pages 7 et 8 de ce présent guide.

Case 15 : Au moment de l'expédition, signer et dater le document.

Case 18 : Le destinataire indique qu'il a reçu les déchets, signe le document et le retourne dans les 3 jours ouvrables au notifiant, à la DAU et à l'AE.

1. Correspondant à la notification No. :		2. No. Desérie de l'exp	
3. Exportateur – Déclarant No. d'enregistrement : Nom : Adresse :			
Personne à contacter :		Fax :	
Tél. :		Mél. :	
5. Quantité réelle :		Mg (tonnes) :	m ³ :
7. Conditionnement		Type(s) (1) :	Nombre de colis :
Prescriptions particulières de manutention (2) :		Oui <input type="checkbox"/>	
8. a) 1er transporteur (3) :		8. b) 2ème transporteur	
No. Enregistrement :		No. enregistrement :	
Nom :		Nom :	
Adresse :		Adresse :	
Tél. :		Tél. :	
Fax :		Fax :	
Mél. :		Mél. :	
-----A remplir par le représentant du transporteur-----			
Moyen de transport (1) :		Moyen de transport (1) :	
Date de la prise en charge :		Date de la prise en charge :	
Signature :		Signature :	
9. Producteur(s) des déchets (4;5;6) :			
No. Enregistrement :			
Nom :			
Adresse :			
Personne à contacter :		Fax :	
Tél. :		Mél. :	
Lieu de production (2) :			
10. Installation d'élimination (2) : <input type="checkbox"/> ou de valorisation (2) : <input type="checkbox"/>			
No. Enregistrement :			
Nom :			
Adresse :			
Personne à contacter :		Fax :	
Tél. :		Mél. :	
Lieu effectif de l'élimination/valorisation :			
11. Opération d'élimination/valorisation			
CodeD/R (1) :			
15. Déclaration de l'exportateur - Déclarant /producteur (4) :			
Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cases ci-dessus respectent les obligations Contractuelles/contraindantes écrites prévues par la réglementation en vigueur couverte par toutes les assurances ou garanties financières éventuellement requises par les autorités compétentes des pays concernés.			
Nom :		Date :	
16 A remplir par toute personne impliquée dans le mouvement transfrontalière			
17 Expédition reçue par l'importateur/le consignataire (si ce n'est pas l'installateur) :			
Nom :		Date :	
A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION			
18. Expédition reçue à l'installation d'élimination <input type="checkbox"/> ou de valorisation <input type="checkbox"/>			
Date de réception :		Acceptée: <input type="checkbox"/> Rejetée* <input type="checkbox"/>	
Quantité reçue : tonnes :		m ³ :	
* contacter immédiatement les autorités compétentes			
Date approximative d'élimination/valorisation :			
Opération d'élimination/valorisation (1) :			
Nom :			
Date :			
Signature :			

Expédition/nombre total d'expéditions : /	
4. Importateur – Consignataire No. d'enregistrement :	
Nom :	
Adresse :	
Personne à contacter :	
Tél. :	Fax :
Mél :	
6. Date réelle de l'expédition :	
Non <input type="checkbox"/>	
8. c) Dernier transporteur :	
No. enregistrement :	
Nom :	
Adresse :	
Tél. :	
Fax :	
Mél :	

Transporteur ----- Plus de 3 transporteurs (2) <input type="checkbox"/>	

Moyen de transport (1) :	
Date de la prise en charge :	
Signature :	
12. Dénomination et composition des déchets (2) :	
13. Caractéristiques physiques (1) :	
14. Identification des déchets (indiquer les codes correspondants)	
i) Convention de Bâle, Annexe VIII (ou IX s'il y a lieu):	
ii) Code OCDE (si différent de i) :	
iii) Liste des déchets de la CE :	
iv) Code national dans le pays d'exportation :	
v) Code national dans le pays d'importation :	
vi) Autre (préciser) :	
vii) Code Y :	
viii) Code H (1) :	
ix) Classe ONU (1) :	
x) N° d'identification ONU :	
xi) Dénomination par l'ONU :	
xii) Code(s) des douanes (SH) :	
Les données ci-dessus sont exactes et établis de bonne foi. Je certifie également que les renseignements mentionnés ci-dessus ont été remplis, que le mouvement transfrontière est conforme aux dispositions requises, et que toutes les autorisations requises ont été reçues des autorités compétentes.	
Signature:	
15. Renseignements s'il y a lieu de fournir d'autres renseignements :	
16. Installation) :	
Signature:	
17. ÉLIMINATION /VALORISATION	
Élimination <input type="checkbox"/>	
Valorisation <input type="checkbox"/>	
19. Je soussigné certifie que l'élimination/la valorisation des déchets décrits ci-dessus a été effectuée.	
Nom :	
Date :	
Signature et cachet :	

Case 2 : En cas de notification générale, indiquer le numéro de série de l'expédition et le nombre total d'expéditions prévu porté à la case 4 du document de notification (annexe IA).
Imprimer/scanner ce document autant de fois qu'il y a de transferts et les numéroter (ex: Si 60 transferts, inscrire 1/60, 2/60, 3/60... 60/60)
En case de notification unique, inscrire 1/1.

Cases 4, 12, 13 et 14 :
se reporter aux pages 7 et 8 de ce présent guide.

Case 19 : Le destinataire certifie que l'élimination/valorisation a été effectuée.



Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) :

 22, quai Jean-Charles Rey
98000 MONACO

 amenagement@gouv.mc

 (+377) 98 98 22 77

Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD) :

 PNTTD, 2 rue Augustin Fresnel
CS 95038 - FR-57071 Metz Cedex 3

 pnttd@developpement-durable.gouv.fr

 (+333) 87 62 88 19